

Les Lilas, le mercredi 24 mai 2023

M. Stanislas Guérini,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris

Mme Dominique Faure
Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

Objet : préavis de grève national du 1^{er} au 30 juin 2023

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre déléguée,

Depuis l'annonce du projet gouvernemental de réforme des retraites, des millions de jeunes, de travailleurs et travailleuses, soutenus par les retraité-es sont descendus dans la rue pour clamer leur opposition au recul de l'âge de départ et à l'allongement de la durée de cotisation. Le Président de la République et le gouvernement restent sourd à cette opposition pourtant largement majoritaire. Au contraire, ils ont fait le choix du passage en force avec l'utilisation du 49-3 et une promulgation express après avoir déjà usé de tous les artifices pour cadenasser le débat parlementaire.

Guidé seulement par des considérations budgétaires injustifiées, c'est sur le dos des travailleuses et des travailleurs que le gouvernement espère réaliser des économies. Pour les agent.e.s de la fonction publique territoriale dont les salaires sont à un niveau notoirement faibles, ce projet se révèle particulièrement nocif.

En outre, cette réforme pénalise particulièrement les femmes, qui ont des carrières plus souvent discontinues que les hommes et sont plus souvent à temps partiel ou temps non complet.

Pour financer et améliorer le système actuel, d'autres voies sont possibles, à commencer par l'augmentation des salaires. Alors que les grandes entreprises engrangent des profits et versent des dividendes record à leurs actionnaires, c'est aux salarié.e.s que le gouvernement demande des sacrifices.

C'est donc bien une réforme injuste et brutale que veut mettre en œuvre le gouvernement, rejetée majoritairement par l'opinion publique et par l'ensemble des organisations syndicales. La crise sociale et démocratique ouverte par le Président de la République et le gouvernement ne peut se résoudre que par le retrait de cette réforme. Le 8 juin doit être débattue à



l'Assemblée nationale une proposition de loi abrogeant le recul de l'âge de départ. Ce sera la première fois que les députés pourront se prononcer formellement sur cette réforme

La FSU Territoriale réaffirme son opposition catégorique à cette réforme et ses revendications :

- Le retrait de la réforme des retraites
- L'âge légal de retraite à taux plein à 60 ans et 37,5 années de cotisations
- La revalorisation significative du point d'indice

Elle appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation jusqu'au retrait de la loi.

Aussi, la FSU Territoriale dépose des préavis de grève pour les journées du 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 juin de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, monsieur le ministre, madame la ministre déléguée l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

